

Image not found or type unknown



Mise en demeure pour non règlement de traite par le gérant, faute

Par **egalite**, le **17/02/2009** à **14:15**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de la banque ou j'ai un compte pour une SCI. Je ne suis pas gérant de cette SCI mais actionnaire à 50%. C'est une mise en demeure pour non règlement des traites. Depuis le montant se monte à 22.248 euro. Comme je suis caution comment faire pour dégager en touche car je ne suis pas le gérant de la SCI. Puis je porter plainte pour faute de gestion et autre en son égard afin de ne pas être embêté par ce problème? Je ne sais quoi faire...

merci de votre aide !